

Étape 3 - S'engager sur le sentier à gauche. Il conduit en aller-retour au roc de la Cagalière (point de vue exceptionnel sur le village, les Corbières, l'Alaric, les Pyrénées). Redescendre à la fourche. Continuer par le sentier à gauche (est), puis emprunter la piste forestière à gauche. Elle parcourt la pinède et arrive au niveau de deux cairns (à droite, accès au fameux Pied de Charlemagne, à 50 m ; selon la légende, une excavation dans la roche calcaire serait l'empreinte du pied du cheval de Charlemagne).

Étape 4 - Poursuivre par la piste et gagner un carrefour (panneau d'information du parcours botanique Le Romanissa).

Étape 5 - Emprunter à droite, après la citerne verte, la piste de Col-Rouch ou Col-Rouge qui traverse la forêt communale de Lagrasse dans la combe Litié (parcours ombragé ; les murets de pierre typiques rappellent le passé pastoral de cette combe ; l'expression « Col Rouch » vient de « Terre Rouge » à cause de la couleur du sol due à des limons rouges).

Étape 6 - Au carrefour du col Rouge (panneau « route forestière Col Rouch »), laisser la piste qui continue tout droit et prendre à droite la piste à flanc de coteau sur 3 km environ. Elle ramène à la maison forestière.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-pied-de-charlemagne/>